



16ème législature

Question N° : 14772	De M. Mickaël Bouloux (Socialistes et apparentés - Ille-et-Vilaine)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > transports ferroviaires	Tête d'analyse > Développement des trains de nuit	Analyse > Développement des trains de nuit.
Question publiée au JO le : 30/01/2024 Réponse publiée au JO le : 11/06/2024 page : 4967 Date de changement d'attribution : 05/03/2024 Date de signalement : 28/05/2024		

Texte de la question

M. Mickaël Bouloux appelle l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le manque de trains de nuit sur le territoire français. En effet, le rapport sur les trains d'équilibre du territoire publié par le Gouvernement en 2021 recommandait l'instauration d'un réseau de vingt lignes de trains de nuit, impliquant six cents nouvelles voitures. M. le député constate cependant que le Gouvernement n'a pas mis en œuvre ces recommandations. Le 27 novembre 2022, le Président de la République annonçait seulement dix lignes de train de nuit et l'État ne commandait en 2023 que cent-cinquante nouvelles voitures. Or cette insuffisance porte préjudice aux Françaises et aux Français, particulièrement ceux présents sur les territoires ruraux qui ne bénéficient pas de ce réseau nécessaire, mais aussi à l'environnement car les trains de nuit constituent une alternative essentielle aux transports polluants tels que la voiture ou l'avion. Aujourd'hui, M. le député appelle le Gouvernement à respecter ses engagements en matière de développement du transport ferroviaire et à se conformer aux recommandations quantitatives sur le nombre de nouvelles lignes et de voitures à instaurer. Ainsi, il demande au Gouvernement quelles mesures il entend mettre en œuvre pour développer le réseau de trains de nuit et, de ce fait, remédier aux lacunes de l'État en matière de transport qui impactent particulièrement les territoires ruraux.

Texte de la réponse

Le train de nuit peut constituer, parmi les différents modes de transport, une réponse à la fois écologiquement vertueuse et socialement accessible, aux enjeux d'un aménagement équilibré des territoires. Dans le prolongement de la transmission au Parlement de l'étude sur le développement de nouvelles offres de trains d'équilibre du territoire prévue par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, l'action du Gouvernement s'est traduite par l'ouverture de trois nouvelles lignes de nuit Paris-Nice, Paris-Tarbes-Lourdes et Paris-Aurillac. Aujourd'hui, la priorité est d'assurer le remplacement du matériel roulant utilisé, qui atteint plus de 45 ans et n'est plus en mesure de répondre aux attentes des usagers en matière de services, de confort et d'accessibilité. Le renouvellement du matériel roulant, dont le Gouvernement est en train d'étudier les modalités, concernera en premier lieu les lignes de nuit existantes. Une réflexion pourra être menée ultérieurement sur la mise en service de nouvelles dessertes de nuit à l'issue de cette première phase.